



Élections professionnelles 2025 – 2nd tour Votez CGT pour votre avenir professionnel !

La CGT : un syndicat actif, volontaire et efficace, au service de tous les salariés.

La CGT agit au quotidien pour défendre l'ensemble des salariés, quel que soit leur métier ou leur statut, techniciens, journalistes, administratifs, encadrants.

La CGT, une présence constante avec :

- Des permanences ouvertes à tous, sans obligation d'adhésion.
- Une permanence dédiée au handicap, la seule proposée par les organisations syndicales.

La CGT intervient en priorité pour préserver les collectifs et faire évoluer les métiers :

- Amélioration du statut des intermittents et reconnaissance des évolutions de postes au magasin reportage.
- Renégociation de la fiche métier des documentalistes et obtention d'un quota de passages en groupe spécialisé (avec revalorisation salariale).
- Embauche d'un CDD pour pallier le sous-effectif chez les documentalistes du service des sports.
- Révélation d'un risque grave pour la santé à la rédaction, confirmé par l'enquête d'un cabinet indépendant.
- Défense des chefs OPS et chefs OPV contre des fiches de poste imposant des tâches ne relevant pas de leur métier.
- Création d'une commission de suivi pour défendre les nombreux administratifs utilisateurs du logiciel Sherlock. Une alerte en CSE a permis une expertise salubre pour les salariés.

La CGT accompagne chaque salarié confronté à un problème individuel :

- Reconnaissance RQTH, télétravail, voyages triennaux
- Adaptation de poste respectant les préconisations médicales
- Départ en inaptitude ou négocié.

La CGT défend les salariés avant, pendant et après une procédure disciplinaire, y compris en justice, avec des résultats probants concernant :

- Les discriminations salariales
- La non-reconnaissance de l'ancienneté
- Les licenciements sans cause réelle et sérieuse.

Grâce à son réseau d'avocats spécialisés, la CGT permet à chaque dossier de bénéficier d'une attention maximale.

Ce travail syndical quotidien, la CGT le mène aussi dans les instances. Le second tour des élections professionnelles attribuera un nombre de sièges à chaque organisation syndicale au CSE.

Pour un CSE fort, à partir du 27 novembre 2025,
votez CGT !

Paris, le 18 novembre 2025

Du 27 novembre au 03 décembre 2025,
2nd TOUR DES ELECTIONS PROFESSIONNELLES
VOS VOTES FERONT VOTRE FORCE !

